

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 25 ; de présents = 20 ; de votants = 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 15/06/2023

Date de publication : 22/06/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Eric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Marie-Laure MICHEL (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Sylvie LESNÉ) Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ), Jean-Yves ANGER (pouvoir à Jean-Luc ALLORY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc ALLORY



AFFAIRE 2023.029 : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ALSH

La Commune de QUEVERT possède un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), qui fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes, dans la limite des places disponibles, les enfants domiciliés à Quévert étant prioritaires.

Des conventions de participation financière sont passées chaque année avec les communes de Le Hinglé, Saint-Carné, Taden Trélivan et Trévron permettant de réserver un nombre de places. Ces conventions arrivant à échéance, il est proposé de les renouveler.

Ces conventions permettent aux familles de bénéficier du tarif commune sur la période concernée.

La commission jeunesse et animation sportive propose par ailleurs renouveler le tarif journalier par enfant à 15 €.

Le montant des participations financières serait le suivant :

Le Hinglé

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 1 ^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024	2	35	15 €	1 050.00 €
Vacances de Toussaint 2023	3	9	15 €	405.00€
Vacances d'hiver 2024	3	10	15 €	450.00 €
Vacances de printemps 2024	3	9	15 €	405.00 €
Vacances d'été Du 8 juillet au 27 août 2024	3	36	15 €	1620.00 €
TOTAL				3 930.00 €

Taden

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Vacances d'été 2023 Du 7 août au 29 août	5	16	15 €	1 200.00 €
TOTAL				1 200.00 €

Saint-Carné

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 1 ^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024	3	35	15 €	1575.00 €
Vacances de Toussaint 2023	6	9	15 €	810.00 €
Vacances d'hiver 2024	6	10	15 €	900.00 €
Vacances de printemps 2024	6	9	15 €	810.00 €
Vacances d'été Du 8 juillet au 27 août 2024	6	36	15 €	3240.00 €
TOTAL				7335.00 €

Trélivan

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 1 ^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024	12	35	15 €	6 300.00 €
Vacances de Toussaint 2023	8	9	15 €	1 080.00 €
Vacances d'hiver 2024	8	10	15 €	1 200.00 €
Vacances de printemps 2024	8	9	15 €	1 080.00 €
Vacances d'été Du 29 juillet au 27 août 2024	8	21	15 €	2 520.00 €
TOTAL				12180.00 €

Trévron

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 1 ^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024	2	35	15 €	1050.00 €
Vacances de Toussaint 2023	2	9	15 €	270.00€
Vacances d'hiver 2024	2	10	15 €	300.00 €
Vacances de printemps 2024	2	9	15€	270.00 €
Vacances d'été Du 8 juillet au 27 août 2024	2	36	15 €	1080.00 €
TOTAL				2970.00 €

Il est précisé que l'ALSH de Quévert sera fermé pendant les vacances de Noël 2023 et du mercredi 28 août au vendredi 30 août 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

FIXE le tarif par jour et par enfant à 15 €.

VALIDE les termes des conventions avec les communes de Le Hinglé, Saint-Carné, Taden, Trélivan et Trévron tel que proposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE QUEVERT' at the top and 'Côtes-d'Armor' at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'P. Landuré'.